

DEMANDE D'EXAMEN DE CERTIFICATION DU PROGRAMME DE CERTIFICATION FIREFIGHTER DU NOUVEAU-BRUNSWICK (FCPNB)

Bureau du prévôt des incendies
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
2e étage, Gibson Place
12, rue McGloin, Fredericton N-B E3A 5T8

Téléphone : (506)444-4493
Télécopieur : (506)457-4899
Courriel : FCPNB@gnb.ca

Section 1 - Niveau

Examen :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Matières dangereuses – niveau sensibilisation | <input type="checkbox"/> Matières dangereuses – niveau opérations | <input type="checkbox"/> Matières dangereuses – niveau technicien |
| <input type="checkbox"/> Pompier niveau I | <input type="checkbox"/> Pompier niveau II | <input type="checkbox"/> Instructeur I |

S'il s'agit de reprise de cet examen, cochez la ou les cases appropriées Écrit Pratique

Mesures d'adaptation pour les personnes handicapées physiques demandées (*Loi sur les droits de la personne*). Cochez
(veuillez fournir des documents à l'appui)

Section 2 - Informations sur le demandeur

Nom	Prénom	Deuxième prénom

Adresse

Ville	Province	Code postal
Date de naissance (mm/jj/aaaa)	Courriel	Numéro de téléphone (indicatif régional)
Nom actuel du service d'incendie ou de l'organisme	Chef/autorité désignée ou signature de l'administrateur	

Section 3 - Affiliation au service d'incendie

Je suis membre d'un ou de plusieurs des éléments suivants :

- Un service d'incendie municipal de la province du Nouveau-Brunswick, rémunéré ou non, actif ou à la retraite
- Un service d'incendie de district de services locaux dans la province du Nouveau-Brunswick, rémunéré ou non, actif ou à la retraite
- Employé à temps plein du Bureau du prévôt des incendies ou d'un organisme de police provincial
- Membre civil (non militaire) à temps plein d'un service d'incendie militaire situé dans la province du Nouveau-Brunswick
- Un service d'incendie industriel dans la province du Nouveau-Brunswick
- Un établissement de formation de lutte contre les incendies reconnu par la province.

Section 4 – Conditions préalables

Niveau de certification	Prérequis
Matières dangereuses – niveau Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation reconnue par la province
Matières dangereuses – niveau Opérations	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation reconnue par la province• Certificat Matières dangereuses – niveau Sensibilisation (IFSAC et/ou ProBoard)
Matières dangereuses – niveau Technicien	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation reconnue par la province• Certificat Matières dangereuses – niveau Sensibilisation (IFSAC et/ou ProBoard)• Certificat Matières dangereuses – niveau Opérations (IFSAC et/ou ProBoard)
Pompier niveau I	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation reconnue par la province• Premiers soins de la PNB valide de niveau C avec DEA ou l'équivalent• Certificat Matières dangereuses – niveau Sensibilisation (IFSAC et/ou ProBoard)• Certificat Matières dangereuses – niveau Opérations (IFSAC et/ou ProBoard)
Pompier niveau II	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation reconnue par la province• Certificat Matières dangereuses – niveau Sensibilisation (IFSAC et/ou ProBoard)• Certificat Matières dangereuses – niveau Opérations (IFSAC et/ou ProBoard)• Certificat Pompier niveau I (IFSAC et/ou ProBoard)• Premiers soins actuels de niveau C de la PNB avec DEA ou l'équivalent
Instructeur du Service des incendies de niveau I	<ul style="list-style-type: none">• Preuve de formation reconnue par la province

Remarque :

- Les demandes d'examens de pompier ou de matières dangereuses doivent être accompagnées d'un formulaire de conformité des vêtements de protection dûment rempli.
- Veuillez inclure les documents préalables à l'appui de cette application. Si la certification IFSAC et Pro Board est requise, veuillez-vous assurer que le numéro de sceau est lisible.

Section 5 – Confirmation du demandeur

Je, le demandeur, par ma signature ci-dessous, atteste que tous les renseignements ci-dessus sont vrais, et je suis âgé d'au moins 18 ans.

Par ma signature ci-dessous, j'atteste également que je n'ai aucune condition médicale ou physique connue qui empêcherait la participation à tout ou partie des activités physiques qui peuvent être exigées par les parties de démonstration de compétences pratiques de NFPA 1072, NFPA 1001 ou NFPA 1041.

Signature : _____ Date : _____

Section 6 – Frais de demande

Les frais d'examen de 175,00 \$ (**non remboursables**) doivent être sous la forme d'un chèque personnel, d'un mandat, d'une traite bancaire, d'un chèque municipal à l'ordre de la **Commission d'accréditation des pompiers du Nouveau-Brunswick**. Remarque : L'argent comptant ne sera pas accepté. La documentation d'accompagnement et les frais d'examen DOIVENT être reçus à l'adresse ci-dessous avant que les tests ne soient programmés. **Notez qu'il y aura des frais de 50,00 \$ pour les chèques retournés.**

Veuillez indiquer le mode de paiement ci-joint:

Chèque personnel Ébauche de banque Monit de fumée Chèquemunicipal Facture demandée (tests de groupe)

Soumettez cette demande, tout document d'accompagnement et les frais d'examen de 175,00 \$ à :

FCPNB, a/s Bureau du prévôt des incendies, ministère de la Justice et de la Sécurité publique, province du Nouveau-Brunswick, 2^e étage, Gibson Place, 12, rue McGloin, Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3A 5T8

Remarque : La Commission dispose d'un processus d'appel et d'une politique sur la fraude et les fausses déclarations. Lisez la section 19 « Processus d'appel » dans le document sur les rôles et responsabilités de la DG SBNF ainsi que sur les politiques et les procédures.

LES DEMANDES INCOMPLETE SERONT RETOURNÉES